



Haute-Savoie P.23
Comment la filière du lait affine son empreinte carbone

Le DL/Krystel Bablée

LE DAUPHINÉ

libéré

Grand Genève - Chablais - Ain | 74A
 Vendredi 14 mars 2025

1,50 € - 1,90 CHF

DU 1^{er} AU 31 MARS
 VOTRE SPÉCIALISTE
 DU KIT SOLAIRE
 AUTONOME

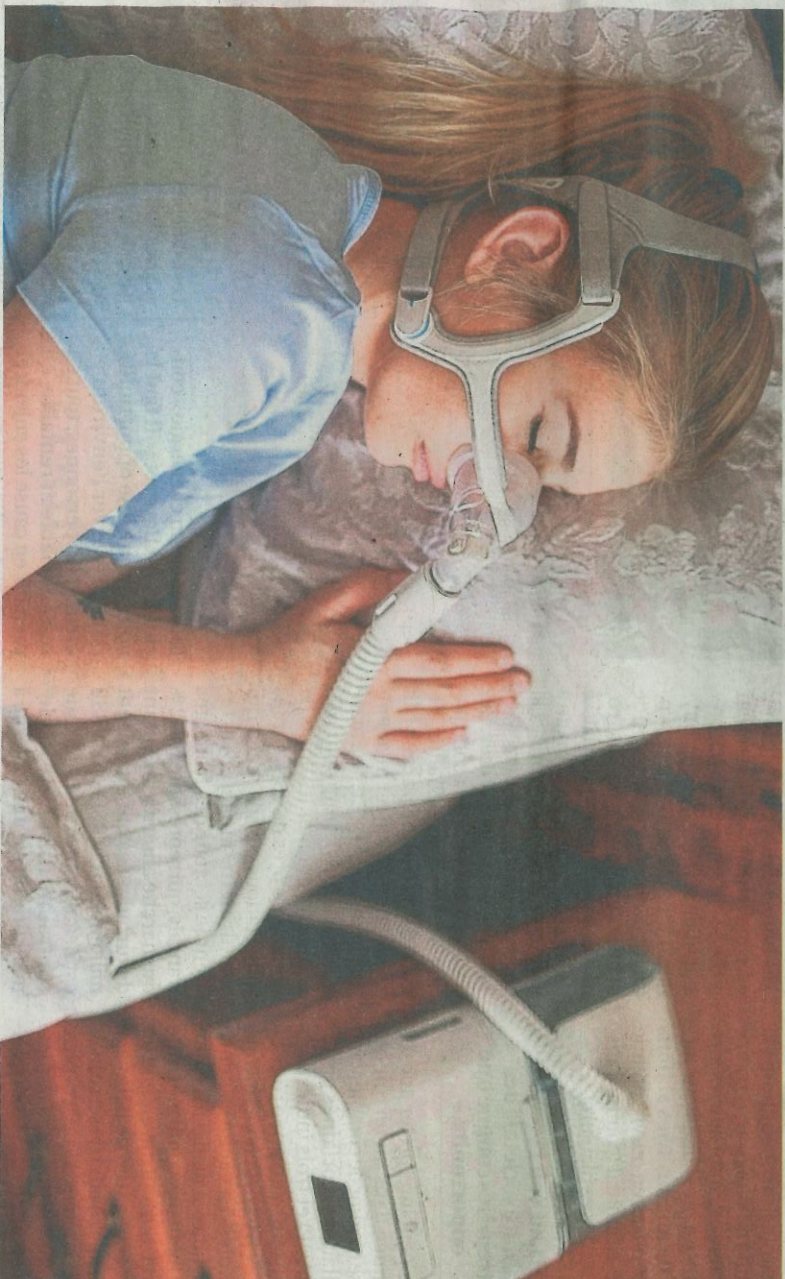
www.batteries73.com

BATTERIES CENTER Annecy | Tél. 04 80 92 04 00
 5 bis route de Voreppe 74000 - ANNÉCY

428246902

Le nombre de Français appareillés continue de progresser

Apnée du sommeil : des millions de patients



Environ 6 % des femmes adultes et 10 à 12 % des hommes souffrent d'apnée du sommeil. Soit entre 2,5 et 6,4 millions de personnes. Une maladie qui se soigne en portant un masque à pression positive continue. Photo Adobe Stock Pages 40-41



Photo MAXPPP/Maxim Shemetov

Guerre en Ukraine P.43
Poutine pose ses conditions pour une trêve

Cyclisme | Paris-Nice P.30
Lenny Martinez vainqueur en Isère



Photo Le DL/Jacques Bosson

PORTES OUVERTES
vans & fourgons aménagés



12^à 16
mars

venez découvrir nos modèles sur le **nouveau porteur Ford**

PROFITEZ AUSSI DE **REMISES JUSQU'À 8000 €** sur nos vans et fourgons aménagés en stock



starterre.fr
 LE CAMPING-CAR AUTREMENT

Chambéry : 297 Rue de la Françon - 73420 VOGLANS ☎ **04 72 71 10 72**



3 782021 501502 03140

43558600

74A01-VI

PEFC/10-31-3544





publiques
• Vos ventes
aux enchères



ledauphine.marchespubliques-eurolegales.com

LDLégales74@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € HT le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les
annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE PERS-JUSSY

Prescription de la procédure de
modification n°2 du PLU

Par arrêté n°2025 018-URB en date du 11/03/2025, Madame le
Maire de Pers-Jussy a engagé la procédure de Modification n°2
du PLU. Cette modification a pour objectifs de :
- Clarifier et rectifier le règlement écrit, en supprimant
d'éventuelles ambiguïtés et en précisant certaines dispositions
intégrées des règles pour l'amélioration du cadre de vie des
habitants, adapter les pièces réglementaires aux contraintes
topographiques et aux qualités des sols de la commune.
- Modifier le règlement graphique pour une meilleure cohérence
urbaine, permettre la rénovation de bâtiments, intégrer le
Périmètre de Prise en Considération de Projet dans le zonage.
- Faire évoluer les Orientations d'Aménagement et de
Programmation pour une meilleure prise en compte des
caractéristiques du territoire.

Cet arrêté est affiché et consultable en Mairie.
Le Maire, Isabelle Roguet.

452122000



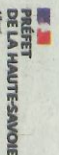
COMMUNE
DE VALLEIRY

Modification simplifiée N°2 du PLU
Evaluation environnementale

Par délibération en date du 20/02/2025, le conseil municipal a
pris la décision, au regard de l'avis de l'Autorité
Environnementale, de ne pas soumettre la procédure de
modification simplifiée n°2 du PLU à évaluation
environnementale.

452094900

Enquêtes publiques



COMMUNES DE
BONNE ET FILLINGES

Avis d'ouverture d'enquête publique
Projet de restauration de la Menoge,
entre le pont de Fillinges et le pont de Bonne
Enquête conjointe préalable à la déclaration
d'utilité publique et parcellaire

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur
le territoire des communes de Bonne et Fillinges la tenue d'une
enquête conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et
parcellaire, sur le projet de restauration de la Menoge, entre le
pont de Fillinges et le pont de Bonne.

Cette enquête se déroulera du lundi 10 mars au mercredi 26
mars 2025 inclus.
M. Jean-Philippe BOIS a été désigné par M. le président du
tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions
de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en
mairies:

- de Fillinges, le lundi 10 mars 2025, de 9 H 00 à 12 H 00,
- de Bonne, le mardi 18 mars 2025, de 10 H 00 à 13 H 00,
- de Fillinges, le mercredi 26 mars 2025, de 14 H 00 à 17 H 00,
afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le
dossier d'enquête en mairies de Bonne et Fillinges, aux jours et
heures habituels d'ouverture des locaux au public.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès
publication du présent arrêté et pendant toute la durée de
l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en
Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations sur le
registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en
mairie de Fillinges, siège de l'enquête. Il pourra également les
adresser, par courrier électronique à l'adresse suivante :
smr@smr-a.com

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal d'un
mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre
ses conclusions.

Une copie de son rapport sera consultable en mairies de Bonne
et Fillinges ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en
Haute-Savoie.

La communication de ce rapport pourra être faite à toute
personne en présentant la demande à M. le préfet de la
Haute-Savoie (DRCL).

En application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation, il
est précisé « que les personnes intéressées autres que le
propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont
des droits d'empyèose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui
peuvent réclamer des servitudes, sont tenus de se faire
connaître à l'expirant dans un délai de un mois (à compter de
la date de la dernière des formalités de publicité collective), à
délai de quo elles seront, en vertu des dispositions de l'article
L. 311-3, déchues de tous droits à indemnités. »

Pour le préfet,
Le secrétaire général, David-Antony DELAVOET

445910900

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL
DE CRANVES-SALES
LES VOIRONS

Siege social : 1075 route des Tattes de Borly
74380 CRANVES SALES
RCS : 513499905

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la
Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil
d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le mercredi 02 avril 2025 à 19h15 à
l'adresse suivante : Maison des Sociétés, 49 rue du Clos des
Mésanges, 74380 CRANVES SALES.

avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
- 2- Compte rendu d'activités.
- 3- Présentation du bilan et du compte de résultat.
- 4- Rapport du Conseil de Surveillance et certification des
comptes.
- 5- Approbation du bilan et du compte de résultat - quitus et
décharge au Conseil d'Administration.
- 6- Affectation du résultat.
- 7- Approbation de la variation du capital social.
- 8- Ratification des coopérations au sein du Conseil de Surveillance
- 9- Réponses à vos questions.
- 10- Pouvoirs pour les formalités.
- 11- Clôture de l'assemblée générale.

Les votes pourront se faire entre le 18/03/2025 et le 01/04/2025
sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux
jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée
générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur
place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

451246600



Marchés
publics Agir en proximité
pour les acheteurs
publics et privés

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation



ledauphine.marchespubliques-eurolegales.com